je n'ay point lu completement les

deux mémoires que vous m'avez envoyé

ma mauvaise disposition, et les affaires

m'en ont empeché. je les ai cependant

parcourûs ~~tous~~ l'autre et vous écris

ce que j'en ai ~~vû~~ jugé sur les articles

principaux des numeros 9. et de

celuy du 10, je n'y ai pas trop apperçu,

de differences essentielles entre les deux

auteurs pour en rejetter l'un et admettre

l'autre ou à ajouter quelque chose au l.

ou retranchér quelque du numero 9. je

les aurois admis tous deux, soit à —

partager le prix s'il étoit double

ou au moins, remerciés et complimentés

carton 4 LAMARTINIERE
n°-17 (3) LOUIS

celuy qui auroit eu laccessite
est au apeine pres monpremier —
apperçus; mais come je ne les ai lus
que tres incomplettement et aumemoires
dispositions. je prie lacademie de
conter mavoix pour nulle voilà —
monsieur toutceque je puis vous dire
sur cet article.

j'ajouterai cependant que come —
ces memoires complets [illegible]
les deux memoires ne peuvent
la deposer ou je les imprimerai
au 14 lauteurs de celuy qui nauroit
pas êtré admis le faire imprimer

le public pourroit le partager —
sur le suffrage. je suis monsieur
avec les sentimens pour lacademie
et pour vous en particulier avec
de la plus haute estime le tres humble
et tres obeissant serviteur —

Lamartinière

a versailles le 30 mars 1783.

accelerer je vous prie limpression
du volume des memoires delacademie
j'en ai besoin pour les propositions
et finir ma carriere.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
A2C 9

A Monsieur

Monsieur Louis secretaire
de l'accademie royale
de chirurgie

a paris